

ADMISSION A L'ISTEC

Programme Grande Ecole - Grade de Master

Concours d'entrée en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} année

1 - DISPOSITIONS GENERALES

L'admission à l'ISTEC se fait par la voie du concours d'entrée.

Cinq possibilités d'admission à l'ISTEC sont offertes :

- **admission en première année** pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme étranger admis en équivalence. Les élèves des classes terminales sont autorisés à se présenter, mais ils ne sont admis définitivement qu'après l'obtention du baccalauréat.
- **admission parallèle en deuxième année** pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme étranger, admis en dispense et ayant suivi avec succès (ou ayant obtenu 60 Crédits ECTS) une première année d'études supérieures : cycle universitaire français ou cycle universitaire étranger admis en équivalence, section de technicien supérieur, classe préparatoire.
- **admission parallèle en troisième année** pour les étudiants :
 - titulaires d'un Bac+2,
 - ou d'un diplôme français ou étranger, sanctionnant au moins deux années d'études supérieures, admis en équivalence,
 - ou ayant suivi avec succès les 2 années de classe préparatoire au haut enseignement commercial,
 - ou ayant obtenu 120 Crédits ECTS.
- **admission parallèle en quatrième année** pour les étudiants :
 - titulaires au moins d'un Bac+3,
 - ou d'un diplôme français ou étranger, sanctionnant au moins trois années d'études supérieures, admis en équivalence,
 - ou ayant obtenu 180 Crédits ECTS.Dans le cadre de la Validation d'Acquis Professionnels - VAP, l'admission en quatrième année, pour le cycle suivi dans le cadre d'un contrat de travail, est ouverte aux personnes remplissant l'une des deux conditions suivantes :
 - être titulaire d'un diplôme français ou étranger admis en dispense, sanctionnant au moins deux années d'études supérieures, et justifier de trois années d'expérience professionnelle dans une fonction commerciale,
 - être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme étranger admis en dispense et justifier de six années d'expérience professionnelle dans une fonction commerciale, ayant permis d'accéder à des responsabilités usuellement confiées à des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 minimum.
- **admission parallèle en cinquième année** pour les étudiants :
 - ayant validé une 1^{ère} année d'un diplôme national de master,
 - ou titulaire d'un diplôme national ou d'un diplôme visé à Bac+3 complété d'une 4^{ème} année d'un cursus conduisant à un diplôme visé à Bac+5 conférant le grade de master,
 - ou ayant validé 4 années d'études d'un programme post Bac visé à Bac+5 et conférant le grade de master.

Un candidat peut aussi faire valoir son niveau d'études supérieures pour une admission parallèle à l'ISTEC, en application du code de l'éducation et la partie relative à la Validation d'Etudes Supérieures (VES) accomplies en France ou à l'étranger.

Les étudiants régulièrement inscrits dans les cycles préparant aux diplômes ci-dessus sont autorisés à se présenter au concours d'entrée ; mais ils ne sont admis définitivement qu'après l'obtention de l'un des diplômes requis ou du nombre de Crédits ECTS demandé ou de la validation d'études supérieures (VES) par le jury d'admission.

2 – DISPOSITIONS COMMUNES AUX CINQ POSSIBILITES D'ADMISSION :

L'ISTEC peut organiser une ou plusieurs sessions du concours d'entrée chaque année. Un candidat peut se présenter deux années de suite au concours d'entrée mais ne peut participer qu'à une seule session chaque année. L'admission n'est valable que pendant l'année du concours.

L'avis d'ouverture de chacune des sessions du concours annuel précise :

- le nombre de places mises au concours pour la session concernée,
- la date des épreuves,
- les lieux où elles sont organisées,
- les lieux, dates et modalités d'enregistrement des dossiers d'inscription,

L'âge minimum pour présenter le Concours d'entrée est de 15 ans.

Tous les candidats qui ont répondu à l'appel de leur nom à l'ouverture de la première épreuve sont considérés comme ayant participé au concours.

Sont éliminés les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, s'abstiennent de participer à l'une des épreuves ou se présentent en retard sur l'heure fixée, en particulier à l'écrit après distribution du sujet.

Les candidats souffrants d'un handicap peuvent bénéficier d'aménagements adaptés. Ils doivent signaler leur situation lors de leur inscription au concours en joignant les pièces justificatives et fournir l'avis de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées – CDAPH, pour que le cas échéant des dispositions particulières d'aménagement soient adoptées.

En cas de fraude ou tentative de fraude dûment constatée, le responsable du centre d'examen transmet un rapport qui est étudié par le Jury d'admission. Celui-ci prend une décision pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des procédures d'admission à l'ISTEC.

A l'issue de chacune des sessions un classement des candidats est effectué, en fonction de la moyenne générale obtenue aux épreuves.

Le Jury d'Admission, pour chacune des années d'admission, arrête la liste des candidats admis, en fonction de leur mérite et du nombre de places disponibles.

Le jury d'Admission arrête ensuite la liste complémentaire, également établie par ordre de mérite, des candidats auxquels il sera éventuellement fait appel en fonction de leur classement et des démissions enregistrées sur la première liste des candidats admis.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel, les délibérations étant strictement confidentielles.

Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale « Entretien individuel » est éliminatoire au concours d'entrée à l'ISTEC.

Il est rappelé que tout candidat qui n'obtient pas l'un des diplômes, ou le niveau de formation requis est éliminé de fait de la liste des admis.

Les membres du Jury d'Admission sont désignés chaque année par le Recteur de l'Académie, après consultation du directeur de l'établissement.

3 – LES EPREUVES D'ADMISSION EN 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ANNEE :

Elles se déroulent selon les modalités ci-dessous :

A - Candidats résidant hors de France métropolitaine :

Cette admission internationale s'adresse aux candidats résidant à l'étranger ou en DOM-TOM et concerne un nombre limité de places.

Les épreuves sont les suivantes :

	<i>coefficient</i>
1. Étude du dossier de candidature <i>accompagné de ces pièces : relevé de notes des deux dernières années d'études, si le français n'est pas la langue maternelle : résultat au test de français TEF ou équivalent</i>	7
2. Niveau d'anglais <i>si l'anglais n'est pas la langue maternelle : résultat d'un test d'anglais (TOEFL, TOEIC, BULATS, IELTS, ou test de Cambridge)</i>	3

B - Candidats résidant en France métropolitaine :

Les candidats passent des épreuves écrites (communes aux écoles du Concours TEAM) et orales (propres à l'ISTEC). Il n'y a pas d'admissibilité.

Les cinq épreuves se déroulent sur une journée ou deux demi-journées en fonction du choix du candidat, dans différents lieux en France et à l'étranger.

Ces cinq épreuves sont les suivantes :

	<i>durée</i>	<i>coefficient</i>
1. Epreuve écrite : Test de Logique Entrepreneuriale, Analyse et Décision <i>Il évalue les aptitudes des candidats à suivre des études de gestion.</i>	1 h 30	2
2. Epreuve écrite : « Anglais »	0 h 30	2
3. Epreuve écrite : option obligatoire, au choix : -Langue vivante 2 : <i>allemand, arabe, chinois (mandarin), espagnol, hébreu, italien, portugais, russe</i> -Culture internationale -Mathématiques -Culture Numérique -Economie et Sociologie	0 h 30	1
4. Epreuve orale : « Entretien individuel »	0 h 45	5
5. Epreuve orale : « Entretien de groupe »	1 h 00	2

Présentation des épreuves :

Epreuves écrites :

Ces épreuves écrites prennent la forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM).

L'ISTEC a adopté le concours TEAM - www.concours-team.net - pour les épreuves écrites de son concours d'entrée en 1^{ère} ou en 2^{ème} ou en 3^{ème} année. Ces épreuves originales et innovantes apportent aux candidats des réponses vis à vis de trois objectifs complémentaires :

- Connaître ses intérêts professionnels et confirmer un choix d'orientation. Cette dimension nous paraît essentielle face aux attentes d'un candidat qui s'apprête à faire le choix d'une formation supérieure, avec les enjeux qui lui sont associés.
- Mesurer ses aptitudes à réussir des études de commerce et de management. Outre son caractère sélectif, nous considérons qu'un concours d'entrée doit aider les candidats à s'orienter vers une voie dans laquelle ils ont toutes les chances de réussir.
- Bénéficier d'un accès direct aux épreuves orales d'admission dans les écoles de commerce.

L'ISTEC a été associée à la conception de TEAM et se trouve représentée au sein du Comité Scientifique qui est chargé de l'élaboration, de la supervision et de la validation des épreuves.

Epreuves orales :

Elles sont les suivantes :

• ENTRETIEN INDIVIDUEL durée : 0 H 45 coefficient : 5

Cet entretien permet d'apprécier chez le candidat sa culture générale, ses centres d'intérêt, ses qualités humaines, sa force de proposition, sa capacité à ordonner ses idées, sa motivation et son aptitude à réussir ses études à l'ISTEC et ses capacités à exercer de futures responsabilités en entreprise.

Après un court exposé sur un sujet tiré au sort (soit un thème de réflexion, soit un extrait d'un auteur, d'un livre, d'un article), une deuxième partie de l'entretien va permettre au candidat de répondre aux questions posées par le Jury. Il développera un échange de vues approfondi avec les examinateurs, tout particulièrement sur son parcours, ses motivations pour intégrer l'ISTEC et ses projets.

Pour un échange plus personnalisé, le candidat se présente avec une courte vidéo (2 minutes) qu'il aura préalablement réalisée sur le support de son choix et grâce à laquelle il développera un échange de vues approfondi avec les examinateurs, tout particulièrement sur son parcours, ses motivations pour intégrer l'ISTEC et ses projets.

Une note inférieure à 10/20, à cette épreuve, est éliminatoire au Concours d'entrée à l'ISTEC.

• ENTRETIEN DE GROUPE durée : 1 H coefficient : 2

Cet entretien vise à évaluer la faculté du candidat à s'intégrer et à travailler dans une équipe et à apprécier son comportement social, sa maîtrise de soi, l'exercice de son autonomie, de sa responsabilité et son imagination. Après un travail de réflexion sur un cas concret, il est demandé d'aboutir à une prise de décision sur le cas proposé.

4 – LES EPREUVES D'ADMISSION EN 4^{ème} et 5^{ème} ANNEE :

A - Candidats résidant hors de France métropolitaine :

Cette admission internationale s'adresse aux candidats résidant à l'étranger ou en DOM-TOM et concerne un nombre limité de places.

Les épreuves sont les suivantes :

	<i>coefficient</i>
1. Étude du dossier de candidature <i>accompagné de ces pièces : relevé de notes des deux dernières années d'études, si le français n'est pas la langue maternelle : résultat au test de français TEF ou équivalent</i>	7
2. Niveau d'anglais <i>si l'anglais n'est pas la langue maternelle : résultat d'un test d'anglais (TOEFL, TOEIC, BULATS, IELTS, ou test de Cambridge)</i>	3

B - Candidats résidant en France métropolitaine :

Les candidats passent des épreuves écrites et orales. Il n'y a pas d'admissibilité.

Les épreuves se déroulent sur une journée et sont au nombre de trois :

Epreuve 1 (écrite) : TAGE-MAGE (TEST D'APTITUDE AUX ÉTUDES DE GESTION ET DE MANAGEMENT)
durée : 2 H - coefficient : 3

Le TAGE-MAGE est élaboré par la FNEGE, Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises. Le TAGE-MAGE est un outil de sélection aux études de gestion et de management. Spécifiquement conçu pour des étudiants de niveau Bac+3/Bac+4, il vise à évaluer les aptitudes des candidats à la mémorisation, à la compréhension, à l'analyse, au raisonnement et à la résolution de problèmes.

Le test TAGE-MAGE évalue les aptitudes verbales, calculatoires et logiques des candidats aux études de gestion dans trois grands domaines : compréhension et expression, résolution de problèmes d'arithmétique, raisonnement et argumentation. Il est présenté sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM). Il se compose de six épreuves, regroupées en trois grandes parties : Résolution de problèmes, Aptitudes verbales, Raisonnement logique. Le test TAGE-MAGE a été conçu de façon à ne pas avantager des candidats ayant une formation spécifique (mathématique ou autre) et ne nécessite aucune connaissance particulière dans les disciplines de gestion. Il permet ainsi d'opérer une sélection parmi des candidats issus de formations différentes ou de niveaux différents, de même qu'une comparaison objective des candidats issus d'une même formation.

Informations TAGE-MAGE : Il n'est possible de passer le TAGE-MAGE qu'une seule fois dans l'année civile. Si vous l'aviez déjà passé (auprès de la FNEGE ou dans un autre établissement) avant la date du Concours choisie, vous n'aurez pas à passer cette épreuve. Vous devrez nous fournir le document nous donnant le score obtenu. Vous pouvez vous entraîner au TAGE-MAGE sur : www.fnege.fr/tagemage

Epreuve 2 (écrite) : Anglais

durée : 0 H 45 - coefficient : 2

L'épreuve se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Elle permet d'apprécier les connaissances grammaticales du candidat ainsi que l'étendue de son vocabulaire courant et sa compréhension. L'épreuve porte sur la langue courante et ne fait pas appel à des termes techniques.

Epreuve 3 (orale) : Entretien individuel

durée : 0 H 45 - coefficient : 5

Cet entretien permet d'apprécier chez le candidat sa culture générale, ses centres d'intérêt, ses qualités humaines, sa force de proposition, sa capacité à ordonner ses idées, son aptitude à réussir ses études à l'ISTEC et ses capacités à exercer de futures responsabilités en entreprise.

Après un court exposé sur un sujet tiré au sort (soit un thème de réflexion, soit un extrait d'un auteur, d'un livre, d'un article), une deuxième partie de l'entretien va permettre au candidat de répondre aux questions posées par le Jury. Il développera un échange de vues approfondi avec les examinateurs, tout particulièrement sur son parcours, ses motivations pour intégrer l'ISTEC et ses projets.

Une note inférieure à 10/20, à cette épreuve, est éliminatoire au Concours d'entrée à l'ISTEC.

5 – LES EPREUVES D'ADMISSION SUR CRITERES D'EXCELLENCE :

Pour valoriser et faciliter l'accès aux candidats dont les résultats pédagogiques ont démontré leur motivation, leur capacité d'apprentissage et validé leur niveau de connaissance, l'ISTEC propose une procédure d'admission spécifique sur critères d'excellence.

Cela concerne :

1. les élèves de Terminale justifiant d'une moyenne de 1^{ère} et de Terminale supérieure ou égale à 13/20 pour une admission en 1^{ère} année,
2. les étudiants justifiant d'une moyenne supérieure ou égale à 13/20 au cours des trois derniers semestres de leur cursus, pour les autres années d'admission à l'ISTEC,

Les épreuves sont les suivantes :

coefficient

- | | |
|---|---|
| 1. Étude du dossier de candidature | 7 |
| <i>accompagné de ces pièces : pour les élèves de Terminale, relevé de notes des deux dernières années d'études (1^{ère} et Terminale) et résultats des épreuves anticipées du Baccalauréat ou pour les étudiant, relevé de notes des trois derniers semestres</i> | |
| 2. Entretien individuel de motivation | 3 |